



NAO 2026, la CFDT est signataire...

... Oui mais !*

La direction a convoqué les organisations syndicales ce 16 décembre 2025 pour la seconde et dernière réunion de négociation salariale. En fonction des différentes demandes des organisations syndicales, après plusieurs interruptions de séances la direction a fait une proposition ultime (ci-dessous).

	Indiciaires	Forfaiteires
Augmentation collective	+ 0,90%	
Ancienneté	+ 0,35%	
Mesures catégorielles et individuelles (convention collective & accords d'entreprise)	+ 0,31%	
Revalorisation primes paniers (+0,90%)	+0,05%	
Sous-total mesures collectives	+1,61%	
Mesures individuelles	+ 0,42%	+ 1,80 %
Précisions : 0,42% sous forme de primes	<small>0,25% pour tous (soit 100€ bruts) 0,17% pour 1 collaborateur sur 3 (sur décision du Manager)</small>	
Total	+ 2,03 %	+ 1,80 %
Proposition globale	+ 1,90 %	
<i>Enveloppe égalité F/H (5% de la prop. globale)</i>	0,095% des salaires de base	

À la suite de cette dernière proposition de la direction, la **Cfdt** s'est déclarée signataire car :

- En cas de non-signature, la direction appliquait sa 1^{ère} proposition beaucoup moins favorable (1,32%).
- La valeur du point est augmentée, le panier est revalorisé.
- L'enveloppe égalité H/F est déclenchée.

Alors oui ! On peut toujours faire mieux mais pour la **Cfdt** le delta entre l'enveloppe à 1,32 et 1,90 % est mieux dans la poche des salariés



*Le regret de la Cfdt

La direction a refusé d'appliquer un talon de +0,9% pour les plus bas salaires forfaitaires. Elle en fait un dogme, un principe !

La direction n'a pas conscience que les forfaitaires sont lassés de ce système uniquement individuel. Cette année encore, la **Cfdt** a revendiqué sans succès la mise en place d'un talon.

La **Cfdt** s'inquiète de la perte de pouvoir d'achat des forfaitaires (plus de 16% de hausse d'inflation depuis 2019,) les augmentations individuelles ont-elles suivi ?

